



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gazole

Question écrite n° 38789

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des marins pêcheurs quant à l'augmentation incessante du prix du gazole. En effet, il s'avère que le prix de ce carburant est en augmentation constante, passant ainsi de 0,78 franc pour le mois de février, à 1,33 franc au mois d'octobre pour atteindre, aujourd'hui, 1,53 franc. Dès lors, si cette situation perdure, ou si elle s'aggrave, elle mettra sérieusement en danger l'exploitation de nos navires. Il lui serait, par conséquent, reconnaissant de bien vouloir indiquer, tant à la représentation nationale qu'au monde de la mer, les mesures qu'il entend prendre pour protéger au mieux les marins français.

Texte de la réponse

Le prix du gazole a augmenté depuis le début de l'année 1999. Dans certaines régions, il a plus que doublé. Cette tendance qui frappe de nombreux secteurs de l'économie est due à la conjonction de deux facteurs conjoncturels dont il est difficile de prédire le comportement à court et moyen terme : il s'agit de la hausse du prix du baril libellé en dollars et de la revalorisation de la devise américaine par rapport à l'euro. Si la hausse observée ces derniers mois est bien réelle, il convient toutefois d'en relativiser l'ampleur en gardant à l'esprit la situation qui prévalait il y a un an avec un baril à 10 dollars, soit un niveau plus bas en valeur réelle qu'avant le premier choc pétrolier de 1973. En tout état de cause, le prix actuel du gazole, malgré cette augmentation, reste encore inférieur à son niveau moyen de 1996 et 1997. Toutefois, ce phénomène de hausse tend à pénaliser l'équilibre d'exploitation des navires, et en particulier celui des chalutiers pour lesquels le gazole est un poste de charges particulièrement lourd. Il pèse également fortement sur la somme à partager et donc sur le revenu de chaque marin. Le ministre de l'agriculture et de la pêche reste extrêmement vigilant sur l'évolution de la situation en se tenant très régulièrement informé de la tendance du coût du carburant observée sur le littoral. Il mesure pleinement l'importance que revêt ce paramètre pour le résultat des entreprises de pêche. A cette fin, un système de relevé permanent des prix a été mis en place par les services du ministère, et des démarches parallèles ont été engagées auprès des représentations françaises dans les pays de l'Union européenne pour surveiller la compétitivité relative des armements. Il est à noter à cet égard que les partenaires de la France connaissent des situations comparables et que certains d'entre eux, comme l'Espagne, enregistrent même des niveaux de prix plus élevés. S'agissant d'éventuelles mesures de compensation, il convient de souligner que la totale détaxation dont bénéficie le gazole destiné aux pêcheurs et le strict cadre communautaire qui s'impose en cette matière interdisent aujourd'hui toute intervention publique sur le coût du carburant. Lors du dernier conseil des ministres de la pêche, le ministre de l'agriculture et de la pêche a néanmoins alerté le commissaire et ses collègues sur l'évolution récente de la situation et ses implications sur les équilibres économiques et financiers du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38789

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7058

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1283